

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 554 Subvention (2.000 euros) à l'association 4 Tomorrow du 18e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association 4 Tomorrow du 18e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement, à l'association 4 Tomorrow, 16 esplanade Nathalie Sarraute (18e) au titre de 2018. N° simpa : 18348, n° dossier 2018-07220.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, à la rubrique 3112, nature 65748.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO